

Bulletin Trimestriel d'Information PATRIMMO COMMERCE

1^{er} trimestre 2017

Période analysée :

du 1^{er} janvier au 31 mars 2017

Période de validité : 2^{ème} trimestre 2017

Société de gestion : Primonial REIM
N° Agrément : GP 11000043 du 16/12/2011
N° Siren : 531 231 124 00037 RCS Paris
Date Agrément AIFM : 10 juin 2014

Service Associés Primonial REIM :
Tel. : 01 44 21 73 93
Email : associes.preim@primonial.fr

CARACTÉRISTIQUES

SCPI : murs de magasins
Capital : variable
Date de création : 6 septembre 2011
N° Visa AMF : 11-29
Date de délivrance : 23 août 2011
Durée de la SCPI : 99 ans
Capital Maximum Statuaire : 500 000 000 €
Dépositaire : CACEIS Bank
Évaluateur immobilier : BNP PARIBAS
REAL ESTATE VALUATION FRANCE



GRÉGORY FRAPET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
PRIMONIAL REIM

Chers Associés,

Au cours du 1^{er} trimestre 2017, Patrimmo Commerce a collecté 86 millions d'euros. Votre SCPI a ainsi atteint au 31 mars 2017 une capitalisation de 491 millions d'euros.

Patrimmo Commerce poursuit en ce début d'année 2017 la diversification géographique de son patrimoine en sélectionnant des opportunités d'investissements qui se présentent sur le territoire français, mais aussi en zone euro. Ainsi, un investissement significatif pour votre SCPI a été réalisé au cours du trimestre pour un montant de 46 millions d'euros. Il s'agit du portefeuille Bermaso composé de commerces situés en Belgique, marché sur lequel Patrimmo Commerce s'était déjà positionnée en 2015. La SCI acquise par Patrimmo Commerce détient un portefeuille de commerces principalement localisés en région Flandre, dans 10 communes parmi lesquelles Bruges, Anvers, Knokke, et Gent pour une surface de vente totale de 11 000 m². Ces actifs sont loués à 47 enseignes dont notamment des enseignes nationales de prêt-à-porter telles que Superdry, Marc O Polo, Mc Gregor ou Tommy Hilfiger.

Au 31 mars 2017, le patrimoine immobilier de Patrimmo Commerce comprend 247 unités locatives et 5 participations dans des SCI (gérées par PREIM). Ses actifs en valeur sont localisés pour 59 % en Province, 29 % à Paris et région parisienne et 12 % en Belgique. Son taux d'occupation financier¹ affiche 93,1 %. La vacance porte sur des surfaces récemment libérées, notamment dans un centre commercial à Arcueil (94) et dans un retail park aux Herbiers (85). Parallèlement, 878 m² auparavant vacants ont été reloués au cours du trimestre, notamment à Saint-Germain en Laye (78) et à Gonesse (95).

La distribution au titre du 1^{er} trimestre 2017 s'élève à 2,39 € par part. Fin mars, Primonial REIM a annoncé la revalorisation des prix de souscription de votre SCPI à compter du 1^{er} avril 2017. Elle a pour vocation de restituer aux associés existants les hausses de valeur constatées sur le patrimoine.

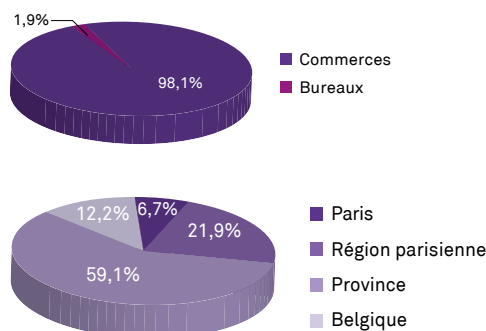
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source des données chiffrées : Primonial REIM. Les montants d'acquisition sont droits inclus.

CHIFFRES CLÉS AU 31 MARS 2017

Distribution au titre du 1 ^{er} trimestre 2017	2,39 € brut/part
Prix de souscription	191,00 €
Valeur de retrait	173,81 €
Nombre d'associés	3 988
Capitalisation (au prix de souscription)	491 563 903 €
Nombre de parts souscrites au cours du trimestre	451 172
Parts en attente de retrait	0
Taux d'occupation financier ¹	93,1 %
Trésorerie ²	18 576 131 €
Effet de levier ²	1,1

1. Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI était louée. Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.
2. Calculé sur les valeurs au 31/12/2016.

PATRIMOINE (% VALEUR VÉNALE*) AU 31 MARS 2017



* Valeur d'expertise au 31/12/2016 et, pour les investissements réalisés en 2017, valeur d'acquisition.

CAPITAL

	30/06/2016	30/09/2016	31/12/2016	31/03/2017
Nombre d'associés	2 992	3 179	3 476	3 988
Nombre de parts	1 746 301	1 863 010	2 123 459	2 573 633
Capital social nominal en €	279 408 160	298 081 600	339 753 440	411 781 280
Capitalisation en €	333 543 491	355 834 910	405 580 669	491 563 903

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

► Acquisitions du trimestre.

Commerces en Belgique (Bruges, Anvers, Gand, Knokke)

SCI Retail Belgium**

Prix d'acquisition (DI*) 45 907 783 €

Surface 11 038 m²

Locataire 47 locataires

Quote-part de détention 99 %

* DI : droits inclus

** SCI gérée par Primonial REIM

► Cession du trimestre.

Aucune cession ce trimestre.

	30/06/2016	30/09/2016	31/12/2016	31/03/2017
Taux d'occupation financier (en % des loyers)	96,4 %	96,8 %	96,0 %	93,1 %

Le taux d'occupation financier exprime la part des loyers, indemnités d'occupation facturées et indemnités compensatrices de loyers dans l'ensemble des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI était louée. Ce taux est mesuré le dernier jour ouvré du trimestre civil écoulé et ce pour les trois mois constituant ce trimestre.

► Situation locative au 31/03/2017

Le montant des loyers encaissés au titre du 1^{er} trimestre 2017 s'élève à 5 065 917,15 euros.

	VILLE	ADRESSE	SURFACE EN M²	% SURFACE TOTALE
Locaux vacants au 31/03/2017	SCI PR2 (portefeuille réparti sur 15 localisations)		2 251	1,4 %
	Arcueil (94)	Forum 20, 78/91, avenue Aristide Briand	2 198	1,3 %
	Les Herbiers (85)	Espace Ardelay (retail park)	1 517	0,9 %
	SCI PR3	Dendermonde - Belgique	1 199	0,7 %
	Nanteuil Les Meaux (77)	9, avenue de la Foulée	584	0,4 %
	Orgeval (78)	Centre des Quarante Sous	515	0,3 %
	Saint Etienne (42)	2, rue du Général Foy	328	0,2 %
	Clermont Ferrand (63)	12, rue du 11 Novembre	185	0,1 %
	Poitiers (86)	42, rue Gambetta	180	0,1 %
	Gonesse (95)	avenue Georges Pompidou	163	0,1 %
	Saint Nazaire (44)	Centre République - Paquebot	160	0,1 %
	Grand Quevilly (76)	Centre Commercial - rue Paul Vaillant Couturier	154	0,1 %
	SCI Basilix (centre commercial en Belgique)		96	0,1 %
	SCI Noda (Issy Les Moulineaux)		179, quai de la Bataille de Stalingrad	81
TOTAL			9 611	5,9%
Relocations au cours du trimestre	SCI PR2 (portefeuille réparti sur 15 localisations)		232	0,1%
	Saint Germain en Laye (78)	4, place du Marché Neuf	180	0,1%
	SCI Basilix (Belgique)	avenue Charles Quint 420	169	0,1%
	Gonesse (95)	La Grande Vallée - avenue Georges Pompidou	158	0,1%
	Perpignan (66)	2bis, rue des Marchands	139	0,1%
TOTAL			878	0,5 %
Congés délivrés au cours du trimestre	Belfort (90)	47, faubourg de France	253	0,2%
	Paris (75)	257, boulevard Voltaire	50	0,0%
TOTAL			303	0,2 %

MARCHÉ DES PARTS

	2 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	3 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	1 ^{ER} TRIMESTRE 2017
Émission de parts nouvelles	240 205	117 527	262 146	451 172
Retraits	1 243	818	1 697	998
Nombre de parts en attente de retrait	0	0	0	0

► Transaction de gré à gré au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Aucune transaction de gré à gré ce trimestre.

REVENUS DISTRIBUÉS PAR PART (en euros)

	2 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	3 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	4 ^{ÈME} TRIMESTRE 2016	1 ^{ER} TRIMESTRE 2017
Revenus fonciers	2,35	2,34	2,35	2,36
Revenus financiers	0,04	0,05	0,04	0,03
Revenus distribués	2,39	2,39	2,39	2,39

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

La société de gestion met en paiement l'acompte sur dividende au titre du trimestre écoulé le dernier jour ouvré du mois qui suit le trimestre écoulé.

Pour un associé ayant la jouissance de ses parts sur un plein exercice, le montant des revenus perçus est égal à la somme des acomptes trimestriels par part multipliée par le nombre de parts détenues. Pour un associé ayant acquis ses parts en cours de trimestre, compte tenu de son délai de jouissance, du faible montant des revenus de produits financiers et des arrondis en découlant, le calcul de l'acompte pourra donner un montant légèrement différent de celui effectivement perçu.

L'associé est imposé, non sur le revenu qu'il perçoit effectivement, mais sur sa part du résultat de la SCPI. Il y a ainsi une différence entre les revenus encaissés par l'associé (mis en distribution) et les revenus imposés (calculés sur les produits effectivement encaissés par la SCPI).

VALEURS

Prix de souscription	191,00 €
Valeur de retrait	173,81 €
Valeur ISF indicative 2016	173,81 €
Valeur de réalisation au 31/12/2015	172,88 €

La valeur de réalisation au 31/12/2016 est disponible sur www.primonialreim.com et figurera dans le rapport annuel 2016 envoyé à l'ensemble des associés.

Les personnes concernées par l'ISF doivent évaluer elles-mêmes la valeur de leurs parts. À cet effet, nous vous indiquons la valeur de retrait en cours.

FISCALITÉ DES REVENUS FINANCIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'option pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire, concernant uniquement les revenus financiers issus des placements en trésorerie de votre SCPI, est remplacée par un nouveau prélèvement. Les intérêts des produits financiers de votre SCPI sont désormais soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et à un prélèvement obligatoire à la source de 24 % qui constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu futur.

L'ensemble des associés est donc prélevé sur les revenus financiers issus du placement de la trésorerie de la SCPI, au taux de 24 %.

La loi de finances prévoit la possibilité d'une exonération pour les contribuables des catégories suivantes :

- célibataires, veufs/veuves ou divorcé(e)s dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 25 000 €,
- couples soumis à imposition commune dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 €.

Nous vous rappelons que les contribuables concernés peuvent demander à l'établissement payeur d'être exonérés de ce prélèvement et bénéficier ainsi d'une dispense du prélèvement obligatoire à la source. Cette demande prend la forme d'une déclaration sur l'honneur, à renouveler chaque année et au plus tard le **30 novembre** de l'année précédente.

Augmentation de capital. L'offre au public est destinée à porter le capital social initial de 760 000 euros à 500 000 000 euros. La Société, étant une SCPI à capital variable, est habilitée à recevoir des souscriptions jusqu'à hauteur de ce plafond de 500 000 000 euros.

Prix de souscription d'une part. Le prix de souscription tous frais compris est de 191 €, dont 31 € de prime d'émission. Celle-ci intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la société de gestion, fixée à 9,15 % TTC maximum du prix de souscription et qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-c-1°-e du Code général des impôts),
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement à hauteur de 0,90 % TTC.

Les souscriptions et les versements sont reçus au siège de la SCPI Patrimmo Commerce au 83/85 avenue Marceau - 75016 Paris. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au premier jour du quatrième mois suivant la souscription accompagnée du versement des fonds.

Principe et modalités du retrait. Conformément aux dispositions régissant les sociétés à capital variable, tout associé a le droit de se retirer de la société, partiellement ou en totalité.

Pour ce faire, les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre des retraits et sont prises en considération par ordre chronologique d'inscription. Le remboursement des parts rend effectif le retrait de son inscription sur le registre. Les parts remboursées sont annulées. L'associé qui se retire perd la jouissance de ses parts le premier jour du mois de l'inscription de son retrait sur le registre des associés.

Le remboursement sera effectué sur la base d'un prix de retrait, déterminé selon les modalités figurant dans la note d'information. La SCPI peut constituer, lorsqu'elle le juge nécessaire, un fonds de remboursement pour faire face aux demandes de retraits.

Blocage des retraits. Si la société de gestion constate que les ordres de vente inscrits depuis plus de 12 mois sur le registre représentent au moins 10 % des parts émises par la Société, elle

en informe sans délai l'AMF et elle convoque dans les 2 mois à compter de cette information une Assemblée Générale extraordinaire pour lui proposer la cession de tout ou partie du patrimoine ou toute autre mesure appropriée.

Marché secondaire. La SCPI, étant à capital variable, ne dispose pas d'un marché secondaire. Les cessions de parts se réalisent donc directement par l'associé (cession de gré à gré) et sont constatées selon les formes habituelles, rappelées dans la note d'information. Toutefois, en cas de « blocage des retraits », la société de gestion peut proposer à l'Assemblée Générale l'organisation d'un marché secondaire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. La variabilité du capital ne peut coexister avec un marché secondaire. Au cas d'espèce, les ordres d'achat et de vente prendraient la forme d'un « mandat », qui serait le seul document à remplir pour acheter ou vendre des parts de la SCPI Patrimmo Commerce. Ce document pourrait être obtenu auprès de la société de gestion et sur le site internet www.primonialreim.com.

FISCALITÉ

Dispositif fiscal spécifique. La Société ne permet pas aux associés de bénéficier d'un régime fiscal spécifique. À l'instar des autres SCPI non fiscales, celle-ci est soumise aux conditions suivantes :

Régime micro foncier. Les détenteurs de revenus fonciers provenant de parts de SCPI peuvent bénéficier du régime micro foncier à la condition de détenir également des revenus fonciers provenant d'immeubles détenus « en direct ».

Plus-values et produits financiers. Les plus-values sont imposées au taux proportionnel de 19 % après application de l'abattement pour durée de détention, auquel s'ajoutent

les prélèvements sociaux, soit en tout 34,5 %. La loi de finances pour 2013 introduit une surtaxe additionnelle pour les plus-values nettes supérieures à 50 000 €. Le taux applicable est de 2 % à 6 % en fonction du montant de la plus-value réalisée.

À compter du 01/01/2013, les produits financiers sont imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Un prélèvement obligatoire à la source non libératoire est créé. Celui-ci constitue un acompte sur l'impôt sur le revenu futur. Pour les intérêts, le taux est de 24 %. Les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 25 000 € pour une personne seule et 50 000 € pour un couple soumis à imposition commune peuvent demander à en être exonéré. Les contribuables

percevant moins de 2 000 € d'intérêts par an peuvent demander à être imposés au taux de 24 %.

Déclaration des revenus et ISF. Primonial REIM vous adressera les éléments nécessaires pour remplir votre déclaration fiscale. Pour mémoire, il est rappelé que les règles d'assujettissement à l'ISF ainsi que les barèmes de calcul ont été modifiés par la loi de finances pour 2013. Il est également précisé que les crédits relatifs au financement de parts de SCPI en nue-propriété ne peuvent plus être inscrits au passif à compter de l'ISF 2013. À compter du 01/01/2014, le taux de TVA applicable est de 20,00 %.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Endettement et effet de levier

La SCPI Patrimmo Commerce peut recourir à l'endettement pour le financement de ses investissements dans la limite de 30% de la valeur des actifs immobiliers, tel qu'autorisé chaque année en Assemblée Générale.

L'effet de levier est une méthode qui permet d'augmenter l'exposition immobilière de la SCPI par le biais d'emprunts, crédits-baux, comptes courants d'associés, utilisation de facilités de caisse. L'effet de levier de la SCPI Patrimmo Commerce est exprimé sous la forme d'un ratio entre son exposition et sa valeur de réalisation.

Profil de liquidité

Au 31/03/2017, aucune part est en attente de retrait. La liquidité de la SCPI Patrimmo Commerce est par conséquent organisée. 100% des actifs de la SCPI sont considérés non liquides. Aucun de ces actifs ne fait l'objet d'un traitement spécial.

La Société ne garantit ni la revente ni le remboursement des parts. Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion www.primonialreim.com ou appeler le 01 44 21 73 93 Service Associés de Primonial REIM.

Patrimmo Commerce, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable.

Primonial REIM : agréée par l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille le 16 décembre 2011 sous le numéro GP 11 000043.

La Note d'information de la SCPI Patrimmo Commerce a reçu le visa SCPI n° 11-29 en date du 23 août 2011 délivré par l'AMF et a été actualisée en avril 2017. Elle est remise à tout souscripteur préalablement à sa souscription. La Note d'information est également disponible gratuitement auprès de la société de gestion et sur le site internet www.primonialreim.com.

La Notice prévue à l'article 422-196 du RGAMF a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 octobre 2011.

Téléphone Service Associés : 01 44 21 73 93.

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION - PATRIMMO COMMERCE - 1T2017